Potassium hydroxide solution

35008-1L

Version 1.4 Date de révision 27.03.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	Potassium hydroxide solution
FDS-nombre	:	000000022055
Type de produit	:	Mélange
Remarques	:	SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées	:	aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Solstice Advanced Materials US, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	:	(49) 5137-999 0	
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	:	SafetyDataSheet@solstice.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	+1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport) +1 303-739-1378 (Medical)
	:	Centre de contrôle de poison: France: +33(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation cutanée Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils de prudence :	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
	P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
	P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
	P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la

	personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : propane-2-ol

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
propane-2-ol	67-63-0 603-117-00-0 01-2119457558-25 200-661-7	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336; Système nerveux central	<= 100 %	
hydroxyde de	1310-58-3	Met. Corr. 1; H290	>= 1 % - < 2 %	

potassium	019-002-00-8 01-2119487136-33 215-181-3	Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Skin Corr. 1A; H314		Skin Irrit. 2; H315:0,5 - < 2 % Eye Irrit. 2; H319:0,5 - < 2 % Skin Corr. 1A; H314:>= 5 % Skin Corr. 1B; H314:2 - < 5 %

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:
Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:
En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:
Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:
En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Produit sec

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
Les vapeurs peut être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner toute source d'ignition. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone.
Utiliser des outils anti-étincelles.
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. La distance de retour de flamme peut être considérable.

Mesures d'hygiène:
Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Entreposer séparément les vêtements de travail. Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:
Stocker dans une zone conçue pour le stockage de liquides inflammables. Protéger contre les dommages physiques. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine.

Précautions pour le stockage en commun:
Ne pas stocker en commun avec: Oxydants Acides Bases

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
propane-2-ol	INRS (FR) VLE	980 mg/m3 400 ppm	15 minutes	Valeur limité
propane-2-ol	FR OEL VLE	980 mg/m3 400 ppm	15 minutes	
hydroxyde de potassium	FR OELL			Listé
hydroxyde de potassium	FR OEL VLE	2 mg/m3	15 minutes	

INRS (FR) - France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux produits chimiques en France (VLEP), INRS ED 984, tel que modifié.
VLE - Valeur limite d`exposition à court terme (VLE):
FR OELL - France. VLEP. Valeurs limites d'exposition (VLE) d'exposition professionnelle aux produits chimiques en France selon INRS, ED 984 mo
-

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
propane-2-ol	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		26mg/kg bw/d	Ingestion	
propane-2-ol	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		319 mg/kg	Contact avec la peau	
propane-2-ol	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		888 mg/kg	Contact avec la peau	
propane-2-ol	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		89 mg/m3	Inhalation	
propane-2-ol	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		500 mg/m3	Inhalation	
hydroxyde de potassium	Travailleurs / Long terme - effets locaux		1 mg/m3	Inhalation	
hydroxyde de potassium	Consommateurs / Long terme - effets locaux		1 mg/m3	Inhalation	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
propane-2-ol	Eau douce: 140,9 mg/l	
propane-2-ol	Eau de mer: 140,9 mg/l	
propane-2-ol	Sédiment d'eau douce: 552 mg/kg	

propane-2-ol	Sédiment marin: 552 mg/kg	
propane-2-ol	Sol: 28 mg/kg	
propane-2-ol	Station de traitement des eaux usées: 2251 mg/l	
hydroxyde de potassium	:	donnée non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire:
En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:
Matière des gants: Caoutchouc nitrile
délai de rupture: 480 min
Épaisseur du gant: 0,4 mm
Camatril® 730
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
Remplacer en cas d'usure.
Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.
En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.
Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément á l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.
Les instructions d´utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d´une grande diversité de types de gants.
Des gants conformes à l`EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:
Porter un équipement de protection adéquat.
Tenue de protection antistatique ignifuge.
Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a) État physique	:	liquide
(b) Couleur	:	incolore
(c) Odeur	:	caractéristique
(d) Point de fusion/point de congélation	:	donnée non disponible
(e) Point/intervalle d'ébullition	:	donnée non disponible
(g) Limites inférieure et supérieure d'explo	:	Limite d'explosivité, inférieure donnée non disponible
	:	Limite d'explosivité, supérieure donnée non disponible
(h) Point d'éclair	:	12 °C
(i) Température d'auto-inflammation	:	donnée non disponible
(j) Température de décomposition	:	Pas de décomposition en utilisation conforme.
(k) pH	:	13

		à 20 °C
(l) Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
(m) Solubilité(s)	:	Hydrosolubilité: soluble
(n) Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
(o) Pression de vapeur	:	donnée non disponible
(p) Densité et / ou densité relative	:	0,780 g/cm3
(q) Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
(r) Caractéristiques de la particule	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Caractéristiques du polymère	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter une exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec des acides forts, des oxydants et des nitrates.
Réagit au contact de différents métaux.
Réagit au contact des métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs / gaz inflammables
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:
Estimation de la toxicité aiguë
Valeur: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée:
donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:
donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):
donnée non disponible

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:
Résultat: Irritant pour la peau.

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Résultat: Irritant pour les yeux.

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
donnée non disponible

(h) STOT-exposition unique:
donnée non disponible

(i) STOT - exposition répétée:
donnée non disponible

(j) Danger par aspiration:
donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:
donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques:
donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:
donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Le produit ne contient pas de substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:
Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l´enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:
Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:1219 IMDG:1219 IATA:1219

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:ISOPROPANOL EN SOLUTION
IMDG:ISOPROPANOL SOLUTION
IATA:Isopropanol solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID:3 IMDG: 3 IATA: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID:II IMDG: II IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE SEVESO III Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES Number in Regulation: 1.2.5.3	**Quantité**: 5.000.000 kg **Quantité**: 50.000.000 kg	

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

propane-2-ol	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
hydroxyde de potassium	:	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
		H302	Nocif en cas d'ingestion.
		H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :
CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

Potassium hydroxide solution

35008-1L

Version 1.4	Date de révision 27.03.2026